



Séparation et titre de séjour

Par **lecheatdc**, le **03/08/2010** à **16:53**

Bonjour, C'est une question qui concerne une amie qui ne sait pas trop à qui s'adresser et m'a demandé conseil, à moi qui suis incompetent sur le sujet. Elle est de nationalité ivoirienne, s'est marié avec un ressortissant français et a vécu là bas jusqu'aux événements qui ont provoqué le rapatriement des français. C'est à cette occasion qu'elle est venue s'installer en France. Elle a obtenu une carte de séjour, lui donnant droit de travailler. Malheureusement, elle est séparée de son mari: aucun divorce n'a été prononcé mais il est parti vivre à l'étranger. J'ai toutefois un peu de mal, une certaine pudeur existant sur ce sujet, à savoir qui a quitté l'autre le premier. Je sais que la carte de séjour a été renouvelée, avec présence du mari revenu pour l'occasion, au moins une fois. Il y a maintenant quelques mois, la carte étant venue à expiration n'a pas été renouvelée, faute de vie commune avérée. Depuis, mon amie qui avait un travail régulier (pour lequel elle a reçu une formation) ne peut plus exercer son métier et doit vivre de petits boulots non déclarés, alors qu'elle avait toujours respecté la légalité (et payait ses impôts par exemple). Dans sa situation, une régularisation est elle possible? Quelle est la bonne marche à suivre? Sachant que ses faibles moyens ne lui permettent guère de faire appel aux services d'un avocat.

Par **jeetendra**, le **03/08/2010** à **18:52**

[fluo]GISTI.[/fluo]
3, villa Marcès, 75011 Paris
Tél. : 01 43 14 60 66.
[fluo]Cimade Ile de France[/fluo]
46 Boulevard des Batignolles - 75017 PARIS (métro Rome ligne 2)
Tel : 01 40 08 05 34
Bonjour, en effet en cas de cessation de la communauté de vie, le Préfet peut ne pas renouveler le titre de séjour vie privée et familiale du conjoint étranger, mais c'est pas systématique, d'autant plus qu'officiellement elle n'est pas divorcée, qu'elle prenne contacte avec les Associations GISTI, CIMADE à Paris, ils tiennent des permanences juridiques et

pourront peut etre lui trouver une solution, cordialement.